

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 6, n. 14

MONTREAL

Décembre 1948

SOMMAIRE

MOTU PROPRIO S. S. Pie XII	Primo feliciter, des Instituts Séculiers.....	417
RECRUTEMENT H. Garrouteigt	Les obstacles.....	422
LITURGIE Clément Morin	Le chant de cantiques à la messe	426
ÉDUCATION André-M. Guillemette	Instruction des enfants	428
DOGME Jean-Joseph Deguire	La grâce d'état.....	430
COMMUNAUTÉ DE CHEZ NOUS B.-J. Babin, C.J.M.	Les Eudistes.....	432
CONSULTATIONS		
COMPTES RENDUS		
TABLES GÉNÉRALES de septembre 1947 à décembre 1948.		

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de janvier à décembre, en fascicule
de 32 pages. Abonnement: \$ 2.00 par année.

Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des postes, Ottawa.

Rédaction : 3113, avenue Guyard, Montréal 26

Administration : C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal 1

Directeur : R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

Conseil de direction : S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr. J.-H. CHARTRAND vicaire général.

Secrétaire : R.P. Juvénal Daoust, O.F.M.

Administrateur-gérant : M. J.-Charles DUMONT.

Imprimeurs et expéditeurs : Les Frères des Écoles chrétiennes.

Nihil obstat :

Hadrianus MALO, O.F.M.

Censor ad hoc.

Imprimatur :

Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli die 3a decembris

Les FRÈRES des É.C.
959, rue Côté.
Montréal

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

41

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 6, No 14

Montréal

Décembre 1948

MOTU PROPRIO

Primo féliciter — Des Instituts séculiers¹

Une année s'est heureusement écoulée depuis la promulgation de Notre Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, et au spectacle de la multitude de tant d'âmes cachées « avec le Christ en Dieu »², qui dans le siècle aspirent à la sainteté et « de grand cœur et de bon gré »³, consacrent joyeusement toute leur vie à Dieu dans les nouveaux Instituts séculiers, Nous ne pouvons Nous empêcher de rendre grâce à la divine Bonté d'avoir suscité cette nouvelle phalange, venue renforcer l'armée de ceux qui pratiquent les conseils évangéliques au milieu du monde, comme aussi d'avoir accordé une aide puissante, qui en nos temps troublés et malheureux fortifie providentiellement l'apostolat catholique.

L'Esprit-Saint, qui restaure et renouvelle constamment⁴ la face de la terre désolée et ravagée chaque jour par tant et de si grands maux, a appelé à lui, par une grâce insigne et spéciale, un grand nombre de fils et de filles bien-aimés que Nous bénissons affectueusement dans le Seigneur, afin que, réunis et organisés dans des Instituts séculiers, ils soient, pour le monde fade et ténébreux dont ils ne sont pas⁵ et au milieu duquel cependant ils doivent demeurer, en vertu d'une disposition divine, le sel qui ne fait pas défaut et qui, renouvelé par l'effet de la vocation, ne s'affadit pas⁶ ; la lumière qui brille parmi les ténèbres du monde

1. *Acta Apostolicae Sedis* 40 (1948), 283. Traduit du latin par J. Thomas-d'Hostie. Cf. VCR 6 (1947-48), 43.

2. Col 3, 3.

3. 2 Macc 1, 3.

4. Ps 103, 32.

5. Jn 15, 19.

6. Mt 5, 13 ; Mc 9, 49 ; Lc 14, 34.

lui-même et qui ne s'éteint pas⁷ ; le modeste, mais efficace ferment, qui agissant partout et toujours et mêlé à toutes les classes de citoyens, des plus infimes aux plus élevés, s'efforce de les atteindre et de les imprégner toutes et chacune, par l'exemple et de toutes façons, jusqu'à informer de telle sorte la masse tout entière qu'elle soit toute levée et transformée dans le Christ⁷.

Afin que tant d'Instituts, surgis partout pour la consolante effusion de cet Esprit de Jésus-Christ⁷, soient efficacement dirigés d'après les prescriptions de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, et produisent très abondamment ces excellents fruits de sainteté qu'on espère d'eux ; afin, aussi, que fermement et sagement organisés comme une armée¹¹, ils soient à même de lutter fortement dans les œuvres particulières et communes de l'apostolat, confirmant avec une grande joie la Constitution apostolique précitée, après mûre délibération, par *Motu proprio*, en toute connaissance de cause, et investi de la plénitude du pouvoir apostolique, Nous déclarons, décrétons et établissons ce qui suit :

I. — Les Sociétés, ou associations de clercs ou de laïques, pratiquant la perfection chrétienne dans le siècle, et paraissant posséder, d'une façon certaine et complète, les éléments et remplir les conditions qu'exige la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, ni ne doivent ni ne peuvent être laissées arbitrairement, sous n'importe quel prétexte, parmi les Associations communes de fidèles (CC. 684-725), mais il faut obligatoirement les amener et les élever à la nature et à la forme propre d'Instituts séculiers qui répondent parfaitement à leur caractère et à leurs besoins.

II. — Dans cette élévation des Associations de fidèles à la forme supérieure d'Instituts séculiers (cfr. n. 1), et dans l'organisation aussi bien générale que particulière de tous les Instituts, il faut constamment avoir devant les yeux que le caractère propre et spécial des Instituts, c'est-à-dire le caractère *séculier*,

7. Jn 9, 5 ; 1, 5 ; 8, 12 ; Éph 5, 8.

8. Mt 13, 33 ; I Cor 5, 6 ; Gal 5, 9.

9. Rom 8, 9.

10. Cant 6, 3.

en qui se trouve toute leur raison d'être, doit paraître en toutes choses. On ne doit rien retrancher à la parfaite profession de la perfection chrétienne, basée solidement sur les conseils évangéliques et véritablement religieuse quant à sa substance, mais cette perfection doit être réalisée et professée dans *le siècle* ; en conséquence, il faut l'adapter à la vie séculière dans toutes les choses licites et compatibles avec les obligations et les œuvres de cette même perfection.

La vie tout entière des membres des Instituts séculiers, consacrée à Dieu par la pratique de la perfection, doit être convertie en apostolat ; apostolat qui doit être exercé et constamment et saintement par la pureté d'intention, l'union intime avec Dieu, une forte abnégation et un généreux oubli de soi-même, de telle sorte qu'il révèle l'esprit intérieur qui l'anime, autant qu'il le nourrisse et le renouvelle sans cesse. Cet apostolat, qui embrasse toute la vie, doit s'affirmer si profondément et si sincèrement dans ces Instituts, qu'avec l'aide et l'inspiration de la divine Providence, la soif des âmes et le zèle paraissent non seulement avoir heureusement fourni l'occasion de consacrer ainsi la vie, mais encore avoir fourni en grande partie leur propre raison d'être et leur forme, et avoir aussi, d'une façon admirable, exigé et fixé la fin, dite spécifique, et aussi la fin générale de ces Instituts. Cet apostolat des Instituts séculiers doit être fidèlement exercé non seulement *dans le siècle*, mais aussi pour ainsi dire *par le moyen du siècle*, et par conséquent par des professions, des activités, des formes, dans des lieux, des circonstances répondant à cette condition séculière.

III. — Les prescriptions concernant la discipline canonique de l'état religieux ne conviennent pas aux Instituts séculiers, et, en général, la législation relative aux religieux ne doit pas et ne peut, aux termes de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia* (art. 2, § 1), leur être appliquée. Par contre, les dispositions qu'on trouve dans les Instituts, cadrant harmonieusement avec leur caractère séculier, peuvent être conservées, à la condition qu'elles ne portent aucunement atteinte à la consécration parfaite de la vie tout entière et qu'elles s'accordent avec la Constitution *Provida Mater Ecclesia*.

IV. — La constitution hiérarchique interdiocésaine et universelle, à la façon d'un corps organique, peut être appliquée aux Instituts séculiers (id. art. 9), et cette application doit, sans aucun doute, leur conférer une vigueur intérieure, une influence plus grande, plus efficace, et de la stabilité. Cependant, dans l'organisation qui doit être adaptée à chaque Institut, il faut tenir compte de la nature de la fin poursuivie par l'Institut, de son dessein d'expansion plus ou moins grande, de son évolution et de son degré de maturité, des circonstances dans lesquelles il se trouve et d'autres éléments du même genre. Il ne faut pas rejeter ni mépriser les formes d'Instituts qui sont établies sur une confédération et qui veulent conserver et favoriser modérément le caractère local dans chaque nation, région, diocèse, à la condition qu'il soit légitime et imprégné du sens de la catholicité de l'Église.

V. — Les Instituts séculiers dont les membres, quoique vivant dans le monde, en raison cependant de la totale consécration à Dieu et aux âmes qu'ils professent avec l'approbation de l'Église et en raison de l'organisation hiérarchique interdiocésaine et universelle qu'ils peuvent avoir à des degrés divers, sont à bon droit, en vertu de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, classés parmi les états de perfection juridiquement organisés et reconnus par l'Église elle-même. C'est donc à dessein que ces Instituts ont été rattachés et confiés à la compétence et aux soins de cette Sacrée Congrégation qui a la charge et la garde des *états publics de perfection*. En conséquence, tout en sauvegardant toujours, d'après la teneur des canons et les prescriptions expresses (art. IV, §§ 1 et 2) de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, les droits de la Sacrée Congrégation du Concile sur les pieuses sodalités et les pieuses unions de fidèles (can. 250, § 2), ceux de la Sacrée Congrégation de la Propagande concernant les Sociétés ecclésiastiques pour Séminaires destinés au service des Missions (can. 252, § 72), Nous avons décrété que toutes les Sociétés de tous les pays — même pourvues de l'approbation épiscopale ou même pontificale, — reconnues comme réunissant les éléments et les conditions requises propres aux Instituts séculiers, soient obligatoirement et tout de suite établies sous cette nouvelle forme, en conformité des normes énoncées ci-dessus (cfr. n. 1), et, afin de sauvegarder l'unité de direction,

elles sont rattachées et confiées à la seule S. Congrégation des religieux, au sein de laquelle a été constitué un office spécial chargé des Instituts séculiers.

VI. — Nous recommandons paternellement aux dirigeants et assistants de l'Action catholique et des autres associations de fidèles, dans le giron maternel desquelles sont formés à une vie intégralement chrétienne et en même temps initiés à la pratique de l'apostolat de si nombreux jeunes gens d'élite qui, répondant à une vocation céleste, aspirent à une plus haute perfection, soit dans les religions et Sociétés de vie commune, soit dans les Instituts même séculiers, de promouvoir généreusement ce genre de saintes vocations ; comme aussi de prêter assistance non seulement aux religieux et aux Sociétés religieuses, mais encore à ces Instituts véritablement providentiels, et, tout en sauvegardant leur propre discipline intérieure, d'utiliser leur concours.

En vertu de Notre autorité, Nous confions la fidèle exécution de toutes ces choses, que Nous décidons par *Motu proprio*, à la Sacrée Congrégation des religieux et autres Sacrées Congrégations mentionnées ci-dessus, aux Ordinaires des lieux et aux directeurs de Sociétés que cela regarde, dans la mesure où elles concernent chacun d'eux.

Quant aux prescriptions que Nous édictons, par *Motu proprio*, dans les présentes lettres, Nous ordonnons qu'elles soient toujours fermes et valides, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près S. Pierre, le 12^e jour du mois de mars de l'an 1948, au début de la 10^e de Notre Pontificat.

NÉCROLOGIE

R.F. M.-Henri, O.C.R. — Mgr M.-Antoine Roy, RR.PP. Maximin Piette, Pacifique Chardin, RR.FF. Pierre Mulliez, Jean Vernier, O.F.M. — R.S. Marie du Précieux Sang, A.P.S. — R.S. Sainte-Émérentienne, A.S.V. — RR.SS. Marie-de Saint-Amédée, Marie-du-Cœur-Immaculé, B.P. — R.S. Saint-François-Carraciolo, C.N.D. — Marie de Sainte-Catherine-de-Ricci, C.S.C. — R.S. Marie de la paix, F.C.S.C.J. — RR.SS. Claire d'Assise, François de Paule, Gabriel-Archange, Joseph-Arcade, Marie-Conrad, Prince, F.S.C.P. — R.S. Marie Sainte-Angèle, P.M. — R.S. Marie-Joseph-de-la-Croix, P.F.M. — R.S. Marie-des-Oliviers, P.S.S.F. — R.S. Zénaïde Gratton-S. Anthime, S.G.M. — RR.SS. Alida Girard, Marie Caron, Simire-Alda Plante, S.G.S.H. — R.M. Marie-Véronique, S.J.M.

LES OBSTACLES

Mon cher ami,

Comme le recrutement des vocations sacerdotales, celui des vocations féminines se heurte à des obstacles, dont certains ont existé de tout temps, mais dont plusieurs autres sont nés ou se sont aggravés à notre époque. En bien des endroits, on déplore un fléchissement dans le recrutement féminin. Quelles en sont les causes ? Suffit-il d'alléguer le démon, la chair et le monde ? Non, car ces trois éléments restent des lieux communs (trop communs, hélas !), tant qu'on n'a pas précisé sous quelle forme leur influence se fait sentir de nos jours. Je voudrais donc détailler le point d'interrogation, en le posant sur la famille — le monde — les déficiences de formation religieuse — le clergé — l'Action catholique.

Il y a, grâce à Dieu, bien des parents qui regardent comme un honneur de donner une fille à la vie religieuse, mais il en est d'autres qui ne semblent pas comprendre cette vocation, ou qui la comprennent mal, s'y opposent. Ils acceptent volontiers que leur fils devienne prêtre ; s'il est question pour lui d'entrer dans une communauté de frères, ils font déjà la grimace, mais ils ne peuvent se résigner à laisser leur fille entrer au couvent. Aveuglement, égoïsme, mentalité mondaine ? Peut-être tout cela à la fois. Vous pourrez rencontrer ce cas, et vous vous efforcerez d'ouvrir les yeux à ces parents abusés ou obstinés. Vous leur représenterez qu'il s'agit du bonheur bien compris de leur enfant, et qu'il serait peu raisonnable de leur part de refuser à une vocation ce qu'ils accorderaient à un mariage qui conduirait l'objet de leur affection dans un pays éloigné. Quant à la jeune fille elle-même, si, bien décidée et majeure, elle n'a pas le « cran » d'agir respectueusement, mais fermement contre le désir de ses parents, elle s'expose à regretter toute sa vie son manque de volonté.

On a bien souvent constaté et déploré le caractère naturaliste de notre monde moderne. A toutes les époques, les jeunes filles (nous ne parlons que d'elles), ont éprouvé l'attrait du plaisir. Mais n'est-il pas vrai que, de nos jours, cet appétit s'est singulièrement aiguïté ? Le théâtre, la danse, la mode, les relations trop libres, et même, hélas !, l'intempérance gâtent ou rendent

vaines les plus belles années d'un grand nombre. Le premier joug dont elles se libèrent est l'obéissance. Leurs parents sont réputés « vieux jeu ». De leur temps, on agissait ainsi, mais elles ont changé tout cela. Le résultat est l'imprudencé et le naufrage. Dans ce tourbillon de plaisirs, on ne trouve pas une heure de ce recueillement nécessaire à une vie sérieuse, et le bruit empêche la réflexion. Comment, à moins d'une grâce exceptionnelle, une jeune fille, ainsi étourdie, songerait-elle à s'orienter vers la vie religieuse, qui exige l'abnégation ? J'ai dit « à moins d'une grâce exceptionnelle », car, humainement, le problème est insoluble, puisqu'il y a toujours opposition radicale entre l'esprit du monde et les conseils évangéliques.

Les déficiences dans la formation religieuse peuvent aussi expliquer l'indifférence à l'égard de la vocation. Pour désirer la vie parfaite, il faut avoir des lumières qui ne viennent pas de l'instruction profane, mais de la connaissance réfléchie des vérités révélées. Dieu éclaire souvent lui-même les âmes les plus simples (« sed revelasti ea parvulis »), mais dans le cours ordinaire des choses, on ne peut se passer d'une base solide d'initiation à la doctrine de la foi. Faute de cette base, une jeune fille se laissera guider par la sensibilité, et se trouvera déconcertée quand, au lieu d'une dévotion superficielle, elle recevra les enseignements austères de la vie religieuse. Il fut un temps où, dans l'éducation féminine, on osait à peine parler du mariage ; c'était pruderie. Aujourd'hui, on en parle et on y prépare ; c'est sagesse. Mais tout en faisant ressortir la dignité et les devoirs de la vocation commune, on ne doit pas négliger d'ouvrir, surtout devant les plus grandes, une perspective sur toutes les formes de dévouement. Bon nombre d'âmes attendent cette lumière pour faire, en pleine connaissance de cause, le libre choix d'un état de vie.

J'ajouterai qu'il ne faut pas se laisser trop facilement décourager par le caractère et les allures de certains sujets. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes filles sont indépendantes (je l'ai noté), remuantes, sportives, et font froncer le sourcil à leurs mères ou à leurs éducatrices formées à une autre époque. Rappelez-vous que les natures vives ne sont pas les plus inquiétantes. Pour ma part, je les préfère mille fois à ces tempéraments passifs et lymphatiques, qui ne causent ni ennui ni « affaires », mais qui ne

donnent rien de très bon. Pourvu qu'ils offrent du sérieux, de la foi et une bonne volonté sincère, ces sujets fourniront souvent un terrain propice à la culture religieuse.

Certains prêtres peuvent être, sans bien s'en rendre compte, des obstacles au recrutement des vocations féminines. Ils n'apprécient pas assez hautement la vie religieuse, faute de la bien connaître ; jamais ils n'en parlent dans leurs enseignements ; ils ne sont pas assez convaincus de l'importance de leur ministère de direction au confessionnal ; si une jeune fille leur parle de vocation, ou ils la laisseront indéfiniment en suspens, ou ils se sentiront portés à lui dire, sans examen approfondi, qu'elle fera autant de bien dans le monde. Le directeur doit réfléchir et faire réfléchir, et il se gardera de donner une décision vague ou hâtive qui éteigne à jamais un désir sérieux de vie parfaite. Par contre, il est des prêtres qui ont le souci de bien remplir à l'occasion, ce ministère délicat. Sans exclure les autres, on les trouve surtout parmi ceux qui appartiennent à des groupements de perfection largement ouverts aux réalités spirituelles : Union apostolique, Prêtres adorateurs, Tiers-Ordres, etc...

J'aborde, en dernier lieu, une question délicate : celle des rapports entre les vocations féminines et l'Action catholique. L'A.C. est-elle un obstacle à l'entrée en religion des jeunes filles qui s'y consacrent ? Non, certes, du moins par elle-même. Au contraire, nous sommes heureux de constater que beaucoup de vocations nous sont venues d'elle, non seulement pour les congrégations actives, mais même pour les ordres contemplatifs. Voilà les faits indéniables. Mais les meilleures institutions peuvent dévier, non par suite de leur nature, mais par la faute de certains de leurs membres ou de leurs dirigeants. Dans notre société moderne, on se heurte à cette objection, murmurée ou exprimée avec éclat : les congrégations religieuses ont fait leur temps, elles diminuent la personnalité, et barrent la route aux plus louables initiatives, etc. Qu'il y ait ici et là des déficiences, un manque d'adaptation, qui songe à le nier ? Les congrégations elles-mêmes le sentent, elles ont fait et feront, souvent au prix de grands sacrifices, de méritoires efforts pour écarter ou améliorer des méthodes tenues pour surannées, et répondre aux exigences contemporaines. L'Église approuve des « Instituts séculiers » qui se vouent à certaines formes spéciales d'apostolat,

tout en pourvoyant à la sanctification de leurs membres, (Constitution apostolique « *Provida Mater Ecclesia* », du 2 février 1947), mais elle garde jalousement les congrégations anciennes ou modernes qui vivent et agissent sous sa direction. Proclamer témérairement leur faillite serait trop se rapprocher de ceux qui critiquent l'Église elle-même, prétendent qu'elle n'est plus « à la page », et voudraient lui imposer des transformations plus ou moins radicales.

N'y a-t-il pas chez certains une diminution du sens religieux, une méconnaissance de la transcendance divine, si puissamment mise en relief par l'engagement personnel des vœux de religion ? L'action apostolique est œuvre de dévouement, mais avant tout, pour une âme de foi, un moyen de glorifier Dieu, de le mettre à sa place dans la société et dans la conscience individuelle : c'est la primauté du spirituel. On peut l'oublier et négliger plus ou moins volontairement de chercher si les indications providentielles n'orientent pas vers l'état religieux. D'ailleurs, suivant les plus hautes directives, les diverses congrégations font de l'Action catholique. Par leur influence sur les jeunes filles, elles forment les membres et les dirigeantes de l'avenir, avec l'avantage de trouver dans leur vocation une base solide.

Par manière de conclusion, permettez-moi de vous proposer un dernier conseil. Si vous trouvez une jeune fille qui veuille se dévouer à l'A.C. dans le monde, encouragez-là de toutes manières : son but est noble, authentiquement catholique, et répond à la volonté de l'Église. Mais si elle se croit appelée à la vie religieuse, sous quelque forme que ce soit, que l'A.C. ne soit pas pour elle un obstacle. On comprend qu'un prêtre associé à un « mouvement » suggère alors un délai raisonnable pour ne pas compromettre l'œuvre par le départ trop brusque d'une dirigeante qualifiée. Mais vouloir retenir définitivement ou trop longtemps un sujet qui manifeste une vocation sérieuse, serait une erreur, et lui causerait le tort irréparable d'avoir manqué sa vie.

Plenty of food for reflection ! Les idées exposées dans cette lettre et dans la précédente découlent, je crois, des principes les plus sûrs, et, je me permets de le dire, de trente ans d'expérience. Puissent-elles vous aider à résoudre les cas de vocation qui se présenteront à vous !

Montréal

HENRI GARROUETIGT, P.S.S.

CHANT DE CANTIQUES A LA MESSE

— Quelqu'un s'est plaint d'avoir à subir à la messe basse, le chant de certains cantiques. Il préfère le silence absolu à tous ces airs qui distraient de l'action sacrée, surtout pendant le Canon de la Messe où le silence serait de rigueur. Est-ce que cette affirmation n'a rien d'exagéré ?

— L'esprit qui inspire cette affirmation est tout à fait juste. Rien ne devrait nous distraire de ce qui se passe à l'autel. Au contraire, tout devrait nous aider à mieux prendre part au sacrifice eucharistique et à la prière liturgique.

— Pendant le Canon, le silence n'est pourtant pas imposé, je crois.

— Il l'était autrefois. On a même conservé cette coutume à certaines cérémonies, comme au sacre des évêques. A la messe que célèbrent en même temps le nouvel évêque et l'évêque consécrateur, il y a obligation d'attendre pour commencer les prières du Canon, que le Sanctus, suivi du Bénédictus soient intégralement chantés. Si donc la chorale exécute une messe en parties, on serait forcé d'attendre plusieurs minutes avant de commencer la lecture du Canon.

— Aujourd'hui, le silence n'est pas de rigueur pendant le Canon de la messe : on chante le Sanctus. Aussitôt après la Consécration, on ajoute le Bénédictus.

— C'est à regret que le silence d'autrefois ait disparu. La faute en est à la musique « figurée ». Au XVI^e siècle, par exemple, la polyphonie intempérante de certaines messes qui n'en finissaient plus, obligeait le célébrant à prolonger son attente. Pour consacrer, il fallait que le silence fût rétabli dans l'église. On déplaça donc le Bénédictus, ce qui diminua l'attente avant la Consécration pour en faire naître parfois une autre au « Per omnia saecula saeculorum » qui termine le Canon. Primitivement, le Sanctus et le Bénédictus étaient très courts, ceux précisément que nous chantons encore à la Messe des Morts. Ils s'enchaînent, comme on le sait, au « sine fine dicentes » de la Préface : c'est la même mélodie qui se continue. Le « Hosanna in excelsis » de la fin va jusqu'à reprendre la mélodie du début, la première intonation du célébrant, « Per omnia saecula saeculorum ».

— Ce silence, pendant le Canon de la messe, devait avoir un but ?

— Entourer le mystère liturgique de la seule atmosphère qui convient : un recueillement profond, et développer chez les fidèles le sens du sacré, le sens du mystère. Jusqu'à la consécration, les fidèles se recueillent dans l'attente du Seigneur. Après la consécration, ils contemplent, avec confiance et gratitude, celui qui se tient devant eux, invisible et de nouveau présent, dans l'attitude et l'activité de sa vie mortelle. Cette présence rend actuelle, contemporaine, l'histoire du salut.

— Alors, il faut condamner l'usage des cantiques pendant la messe ?

— Personne n'en condamne l'usage. Mais lorsqu'il y a abus et un abus contraire à l'esprit liturgique, c'est un devoir de condamner. Pour juger objectivement, il faut se demander pourquoi on est réuni près de l'autel. Certains cantiques, si on les examine à tête reposée, sont, texte et musique, vides et ridicules à en rougir de honte, tant ils sont indignes de celui à qui ils sont censés s'adresser. Si l'on savait mieux le but de la messe et la manière d'y participer, on n'abuserait pas de ce remplissage souvent déformateur.

— Il semble que cet usage remonte à la période où une piété individualiste avait envahi le sanctuaire. On le voit bien au « je » qui remplace le « nous » et à cette sentimentalité mièvre qui n'a rien à voir avec le véritable esprit liturgique.

Nous devrions ajouter que, pour rentrer dans l'ordre, nous devons nous attacher résolument au principe donné par Pie X, sur les rapports de la liturgie et de la musique : « Il faut condamner comme abus très grave le fait que, dans les fonctions ecclésiastiques, la liturgie apparaisse chose secondaire et pour ainsi dire au service de la musique, alors que la musique est simplement une partie de la liturgie et son humble servante » (Motu Proprio).

Montréal

CLÉMENT MORIN, P.S.S.

INSTRUCTION DES ENFANTS

— On demande si les parents doivent développer autant que possible l'instruction de leurs enfants, ou se contenter d'une moyenne acceptable dans le milieu ?

— Je crois que les parents doivent s'efforcer de donner à tous les enfants une aussi bonne instruction que possible, en tenant compte des ressources dont la famille dispose et aussi des besoins de la famille. Certains enfants, par exemple, surtout les plus vieux, devront faire le sacrifice quelquefois de ne pas développer certains talents spéciaux pour aider les parents ou leurs frères et sœurs plus jeunes.

— Est-ce qu'on doit développer les talents spéciaux des enfants ?

— Oui. Dans la mesure indiquée plus haut on doit s'efforcer de faire fructifier le mieux possible tous les talents qu'on découvre chez un enfant et non pas tout simplement se contenter de dire « dans notre milieu, on n'a pas besoin de ça ».

— Si pratiquement on a la conviction que cela ne servira à rien ?

— Si on a la conviction que cela ne servira aucunement à l'enfant lui-même, c'est peine perdue. Toutefois, dans bien des cas, sans apporter d'avantage pécuniaire à l'enfant, le fait de lui avoir permis de développer certains talents lui aura tout de même apporté un enrichissement humain qui donnera un cachet à toute sa vie et qui lui sera utile.

— Des personnes se plaignent d'une instruction supérieure qui ne leur sert pas dans leur milieu ; elles jugent que leurs parents ont mal fait de leur donner cette éducation ?

— S'il y a incapacité intellectuelle, oui, c'est une erreur ; s'il y a capacité de profiter, ces personnes n'ont aucune raison de se plaindre. La valeur même de ces personnes est augmentée ; et cette instruction supérieure, même si les personnes ne peuvent la faire valoir dans un grand cercle social, leur vaut pour elles-mêmes ; et, si elles ont des responsabilités d'éducateur, elle pro-

fite à leurs enfants. Qu'on se détrompe, cette instruction supérieure les met à même de mieux servir leur milieu si elles y mettent le tact et le jugement requis. Il faut se rappeler que notre valeur humaine ne consiste pas tant dans l'attention qu'on attire ou dans le poste de commande qu'on atteint, que dans ce qu'on est en réalité. Si les circonstances nous permettent de faire valoir notre éducation supérieure sur une grande échelle, tant mieux ; mais même sans cela sa valeur n'est pas perdue.

— Que pensez-vous des études universitaires pour nos jeunes filles ?

— Je pense qu'elles sont à encourager, pourvu qu'elles soient faites dans des conditions acceptables et encore une fois que chaque famille tienne compte de ses ressources et de ses conditions de vie. De plus, il faut le faire dans un bon esprit, non pas dans un esprit de snobisme ou de nouveau riche qui veut épater, mais comme moyen de formation humaine complète.

Montréal

ANDRÉ-M. GUILLEMETTE, O.P.

COMPTES RENDUS

SOUBIGOU, LOUIS, *L'appartenance filiale*. Paris, La Bonne Presse, 1947. VIII-76pp. 19cm. 42frs.

Nous vivons dans un siècle d'activité fébrile, de spécialisation et de codification. Notre vie religieuse en est infailliblement influencée. Nos œuvres par conséquent peuvent n'être qu'activisme, notre spécialisation qu'étroitesse d'esprit et nos observances que formalisme. Pour prévenir ou remédier à ces dégénérescences il faut insuffler à nos vies une forte doctrine spirituelle. Une doctrine spirituelle est d'autant plus forte qu'elle s'appuie davantage sur le dogme, qu'elle en hiérarchise les éléments et leur indique un point d'insertion dans la pratique.

Le présent opuscule se présente comme un *Essai de synthèse spirituelle*. En vérité c'est une réussite. Il serait vain de chercher actuellement une synthèse plus solide, plus cohérente et plus ramassée. Sa densité en rend la lecture difficile : chaque mot porte et chaque phrase est un sujet de méditation. L'auteur donne leur plein sens aux consécrationes en montrant que toute notre vie chrétienne est une chaîne de prises de possession avec le don conscient correspondant. Combien auront le courage de fréquenter assez longtemps ces quelques pages afin de s'en pénétrer et en vivre ?

Montréal

JUVÉNAL DAOUST, O.F.M.

LA GRÂCE D'ÉTAT

Pourrions-nous, dans un avenir prochain, traiter de la grâce d'état : sa nature, ses fondements, son application dans la distribution des charges et l'acceptation de ces dernières, des abus que cette expression pourrait couvrir, etc. ?

Répondre à toutes ces questions sortirait du genre consultation et prendrait les allures d'une dissertation. Le sujet serait trop vaste. Le correspondant, s'il le désire, pourra poser une question précise, dans le cadre de la casuistique. Une consultation porte sur une difficulté spéciale, pour recevoir une règle de conduite pratique.

Avant tout, il faudrait préciser le sens du mot *grâce* et du mot *état*. Cette expression *grâce d'état* ne correspond pas à une division stricte du traité de la grâce. Les théologiens, après saint Thomas et les autres Docteurs de moyen âge, parlent de la grâce actuelle et habituelle, sous les différents aspects de grâce médicinale, élevant, opérante, sacramentelle. Le mot *état* signifie une genre de vie stable : *stabilis* vient de *status*, état. Le Droit canonique reconnaît l'état clérical, l'état religieux. Le baptisé est dans l'état de vie chrétienne. Les époux sont dans l'état du mariage chrétien.

La nomination à une charge n'implique pas de soi une stabilité permanente. C'est une fonction transitoire qui relève du vœu d'obéissance et qui sera régie par la loi du triennat ou d'un terme plus ou moins long, selon les Constitutions.

Il faut écarter toute erreur. La grâce d'état qui serait une dénomination de la grâce actuelle, pourrait se rattacher pour le chrétien à la grâce de son baptême, comme un titre lui apportant au besoin des grâces actuelles. Ces dernières, en dépendance de ce titre ou droit initial, constitueraient une grâce d'état. La grâce d'état rejoindrait ainsi la grâce sacramentelle. Les théologiens en effet admettent communément qu'avec la grâce habituelle (sanctifiante) des sacrements, est conféré un droit ou du moins un titre durable aux grâces actuelles correspondantes, accordées par Dieu en temps opportun. Il faudra sans doute tenir compte de la coopération de chacun à ces grâces.

Indépendamment des sacrements reçus, Dieu a promis d'exaucer nos prières, à plus forte raison accordera-t-il le secours de sa grâce actuelle au fidèle qui a reçu un sacrement l'établissant

dans un état de vie, comme l'ordre et le mariage. Ainsi par voie de conséquence, pour remplir son devoir d'état, on peut parler de grâce d'état.

Le milieu pourra aussi favoriser la vie spirituelle d'un religieux. Les charges, à lui confiées, pourraient lui être une occasion de grâces actuelles. Mais il faut éviter les abus. Aucune grâce actuelle n'est attachée de soi à telle ou telle charge, comme si elle dérivait de la réception d'un sacrement. Il ne faut pas la considérer comme une grâce opérante (*ex opere operato*) de soi, mais elle exige la coopération, la prière, la fidélité aux inspirations du Saint-Esprit.

L'expression *grâce d'état* parfois dirait trop ou trop peu. Le prêtre chargé d'une paroisse, recevra, outre des grâces sacramentelles en dépendance de sa prêtrise, des lumières et des forces de l'Esprit-Saint, pour remplir son devoir d'état. Mais personne ne peut se reposer dans un doux farniente, sous prétexte d'une grâce d'état. Saint Paul nous dit : « Travaille comme un bon soldat du Christ » (2 Tim 2, 3).

Pour remplir consciencieusement ses devoirs d'état, il faut apporter son concours aux grâces du Saint-Esprit en priant et en travaillant. Le devoir d'état se présente comme le signe de la volonté sanctificatrice de Dieu et comme le bien choisi de sa grâce. « *Ita Pater*, Oui, Père, je le veux ». Aidez-moi à faire votre sainte volonté.

Sherbrooke

JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M.

COMPTE RENDU

Le bonheur dans l'obscur dévouement. Sherbrooke 1948. 22cm. 36pp.

Sous ce titre, c'est la biographie de la Mère Marie-Léonie, fondatrice des Petites Sœurs de la Sainte-Famille que présente cette blanche brochure encadrée entre la photographie de la fondatrice et de la maison-mère actuelle. Née à l'Acadie le 12 mai 1840, entrée dans la communauté des Sœurs de Sainte-Croix le 21 février 1854, elle prononce ses vœux entre les mains du T.R.P. B. Moreau, fondateur des RR.PP. Sainte-Croix ; après de brefs séjours à Indiana et Memramcook, elle fonde en août 1880 la communauté des Petites Sœurs de la Sainte-Famille ; elle établit sa fondation à Sherbrooke en 1895 et revêt en 1904 l'habit propre à sa communauté. Chargée de mérites et de vertus, le 3 mai 1919 elle reçoit la récompense de ses travaux. Telle est la vie simple, édifiante et dévouée de cette fondatrice à qui le clergé canadien est redevable de tant de services précieux. Puisse la sainte Famille combler les vœux de ses filles et faire resplendir la sainteté de cette âme d'élite !

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LES EUDISTES

La Congrégation de Jésus et de Marie¹, dite des Eudistes, est une congrégation française vieille de trois cents ans. C'est une société de prêtres vivant en communauté, ayant pour but la sanctification du clergé par le moyen des séminaires et le renouvellement de l'esprit chrétien chez les fidèles par les missions.

Jean Eudes, leur fondateur, fut « un rude saint, et qui vécut à une rude époque » (Henry Joly). Il fut un rude saint, tant par la fougue de son tempérament qu'il mâta sans délicatesse aucune, que par la vigueur et l'énergie qu'il déploya à combattre des ennemis redoutables, les Jansénistes en particulier. Il vécut également à une rude époque. C'est le 17^e siècle, le grand siècle de la littérature française, mais aussi celui où la masse du peuple croupit dans l'ignorance religieuse et se fait le jouet des plus violentes passions politiques.

Jean Eudes, né à Ri, en Normandie, en 1601, fait son cours classique chez les Jésuites à Caën. Tonsuré à vingt ans, il décide deux ans plus tard de quitter le clergé séculier pour entrer chez les Oratoriens où il trouve le milieu qui lui convient : une société purement sacerdotale, sans autre vœux que ceux du sacerdoce. Ordonné prêtre en 1625, il se lance dans les missions à travers la France, apostolat gigantesque qu'il poursuivra jusqu'à sa mort survenue en 1680. On a vu jusqu'à 20,000 personnes accourir à ses sermons.

Le contact des âmes lui fait découvrir la grande plaie de l'époque, le manque de saints prêtres dû à l'absence quasi-complète de formation sacerdotale. Après avoir peiné sans succès pour ramener l'Oratoire à son but primitif, il décide de fonder une nouvelle congrégation ayant le même idéal sacerdotal. Ce sera la Congrégation de Jésus et Marie fondée le 25 mars 1643 avec le puissant appui du Cardinal de Richelieu. L'œuvre principale en sera l'œuvre des séminaires, encore à l'état embryonnaire. En dépit d'oppositions violentes, le Père Eudes fondera de son vivant six grands séminaires.

L'œuvre se développera régulièrement durant le siècle suivant, de sorte qu'à la veille de la Révolution Française les Eudistes auront la direction de la plupart des séminaires de Normandie, de plusieurs autres en Bretagne et aux environs de Paris,

¹. Ce texte est, avec la permission de l'auteur, condensé N.D.L.R.

qu'ils posséderont quelques collègues, et qu'ils s'occuperont plus activement que jamais de l'œuvre des missions. La Révolution balaya totalement la Congrégation, entraînant au martyre quatre de ses membres. La Congrégation ne fut restaurée qu'en 1826. La restauration fut assez lente et pénible. Quand le Père Le Doré prit en 1870 la direction de l'Institut, celui-ci ne comprenait encore que 85 membres et se limitait à neuf établissements en France. Quand il en quitta la direction en 1916, les Eudistes avaient essaimé dans les deux Amériques.

Mais entre-temps, un terrible ouragan avait de nouveau balayé la congrégation en France : ce fut la persécution contre le⁷ Congrégations religieuses (1880-1901). Comme le chef de la résistance au gouvernement maçonnique n'était autre que le Père Le Doré en personne, on comprend que de toutes les congrégations religieuses celle des Eudistes ne fut pas la moins épargnée. Résultat prévu : l'exil. Résultats imprévus : d'une part, grande notoriété pour les Eudistes en France ; et d'autre part, gain subi et inespéré, en 1903, pour la province canadienne, de quelque quarante pères français.

Depuis 1916, la Congrégation, sous quatre supérieurs généraux, continue l'essor merveilleux imprimé par l'extraordinaire Père Le Doré. Le 31 mai 1925, le Père Eudes reçoit les honneurs de la canonisation. Les Martyrs Eudistes sont béatifiés l'année suivante. Le T. H. Père François Lebesconte, Supérieur Général depuis 1936, marche résolument sur les traces de ses devanciers. Les Eudistes sont en pleine ère de fondations importantes : Externat Saint-Jean-Eudes à Québec en 1937 ; le Collège Saint-Louis à Edmundston, en 1946 ; l'Académie Saint-Pierre aux Iles de la Madeleine cet automne même 1948.

Le tricentenaire de la congrégation fut célébré en 1943. Celui de la fête du Cœur de Marie eut lieu cette année. En cette année jubilaire 1948, les Eudistes, au nombre de cinq cents et plus, répartis en France, Italie, Canada, États-Unis, Colombie, Vénézuéla, Brésil et Chili, font monter au ciel des chants de reconnaissance à la pensée de tout ce qui se fait aujourd'hui dans l'Église pour la glorification des Saints Cœurs de Jésus et Marie, et pour la rénovation chrétienne de la société par l'éducation de

la jeunesse et la préparation de saints prêtres. C'était là le rêve suprême de saint Jean Eudes.

Au Canada, les Eudistes ont vraiment écrit une page glorieuse de l'histoire religieuse du pays au 20^e siècle. Ils ont en partie ressuscité le peuple acadien, avant même de commencer leur œuvre éducatrice dans le Québec. Ils ont pris en main les intérêts spirituels et soujents matériels de la Côte-Nord du Québec, et l'ont acheminée graduellement de l'état de mission à l'état de diocèse. Aujourd'hui, après près de 60 ans d'existence, la province eudiste au Canada comprend environ 140 prêtres, dont 26 français. Elle entretient une centaine de juvénistes et une cinquantaine de scolastiques ; elle départit l'enseignement secondaire à près de quinze cents élèves.

Il y a une spiritualité eudistique. Elle n'est pas assez prêchée, pas assez connue, pas assez vécue, mais elle existe, fort belle, attrayante, accessible à la masse, et parfaitement adaptée à notre 20^e siècle. Saint Jean Eudes fut un chef de file dans l'art de la perfection chrétienne. Il eut son interprétation à lui de la pensée du divin Maître. Certains aspects de cette pensée le frappèrent davantage et accusèrent, dans les douze volumes qu'il écrivit, un relief fort saisissant.

Ce sont d'abord les aspects communs à la grande école française de spiritualité qui consiste à concentrer ses efforts sur la personne du Christ, le Verbe Incarné plutôt que sur soi-même. L'idéal à réaliser c'est le *Mihi vivere Christus est*. La dévotion à pratiquer c'est la dévotion à Jésus ; rien de plus ! En somme, c'est la doctrine de saint Paul, la doctrine du Corps Mystique qui appuie sur notre incorporation au Christ par le baptême. Des deux termes en présence, Dieu et l'homme, le Christ Jésus et la nature déchue, l'insistance à considérer les sublimes grands du premier conduit naturellement à minimiser le second jusqu'à l'extrême limite de l'orthodoxie. Là où saint Jean Eudes a imprimé une orientation strictement personnelle à sa doctrine, c'est quand il propose le moyen adapté à la réalisation du *Mihi vivere Christus est*. Ce moyen, c'est la dévotion aux Sacrés-Cœurs ; non pas au Sacré-Cœur de Jésus ou bien au Saint Cœur de Marie, mais aux deux à la fois, car, selon lui les deux sont inséparables ;

non pas non plus au Cœur de Jésus considéré sous l'angle réparateur, comme dans la fête universelle du mois de juin, mais au Cœur de Jésus tout simplement, dans son entier pour ainsi dire, à l'Amour de Jésus dans son universalité. Dans cette dévotion ainsi comprise, la réparation n'entre que comme l'un des devoirs à rendre envers cet abîme d'amour.

La méthode d'ascèse spirituelle découle de ces prémisses : laisser Jésus agir en nous, et par le renoncement pour faire mourir le « vieil homme », et par l'oblation pour faire vivre « l'homme nouveau ». *Vivo jam non ego, sed vivit in me Christus*. Bout est là : nous approprier Jésus, faire nôtre ses dispositions, ses mérites, s'oublier en Jésus, dans son Cœur. Spiritualité toute christo-centrique : il suffit de lire les prières du Saint pour s'en convaincre.

« Par trois cents ans d'une existence féconde et glorieuse, la Congrégation de Jésus et Marie a prouvé combien sage a été le choix des quatre fondements de cette Congrégation, i.e. la grâce, la divine Volonté, l'amour de la Croix, une particulière dévotion à Jésus et à Marie, combien vigoureuse et sainte a été la première impulsion donnée à la société par son saint Fondateur. » (T.R.P. A. d'Amours, Provincial des Eudistes au Canada.)

C'est ce que les lignes qui précèdent ont voulu démontrer un peu. Puissent-elles contribuer à faire connaître et apprécier davantage la « petite Congrégation » de Jésus et Marie, afin que celle-ci continue sa marche en avant pour la plus grande gloire des Saints Cœurs et pour le salut d'un plus grand nombre d'âmes.

Limoilou

B.-J. BABIN, C.J.M.

COMPTE RENDU

PIRARD, PIERRE. *Sainte Monique, Épouse et Mère chrétienne*, Coll. Les Saints laïques, Bruxelles-Paris, 1945. 19cm. 61pp.

Belle petite biographie, écrite dans un style des plus alertes. Elle regorge de traits suggestifs, de scènes concrètes et de leçons habilement données qui lui donnent une étonnante actualité. Un fait est plus éloquent qu'une doctrine. Les saints ont tous été hommes comme nous et ils ont pourtant réussi à se sanctifier. L'A. dans quelques pages a dit beaucoup et son livre ne peut que faire beaucoup de bien à ses lecteurs, qui le parcourront avec avidité.

Montréal

RAYNIER CHABOT, O.F.M.

CONSULTATIONS

74. *L'Office de la sainte Vierge est de règle, chez nous. Pendant la guerre, il a été assez difficile de nous procurer l'édition que nous avons adoptée. Nous aurions une commande assez importante à placer et nous avons en main un exemplaire d'une récente édition avec la nouvelle traduction des psaumes. Serait-il préférable de com-mander immédiatement ces textes et de les adopter pour toutes? En d'autres termes faut-il conclure qu'un jour ou l'autre, il faudra en venir là?*

Trois affirmations résoudre ce cas. La première, c'est qu'actuellement le psautier de Pie XII n'est imposé à personne; tous peuvent s'en servir légitimement soit pour l'office public, soit pour l'office privé, soit pour la liturgie dans les limites prescrites. C'est une liberté laissée à la discrétion des clercs et des religieux tenus à la récitation du saint office. La deuxième, c'est que la pensée de l'Église est bien de rendre obligatoire l'usage de ce texte; dans l'intention de Pie XII l'usage facultatif de la nouvelle traduction du psautier tend à préparer progressivement le moment où elle sera imposée à toute l'Église. Quand cela arrivera-t-il? Bientôt? Après plusieurs années? Seul le Pape pourrait le dire. De plus, il est probable que le texte actuel reçoive certaines modifications plutôt légères et de détail. A part ces points incertains, il reste certain qu'un jour toute l'Église devra employer le psautier de Pie XII. La troisième, c'est que pour la pratique, je vous conseille de commander immédiatement et d'adopter pour toutes vos Sœurs la nouvelle traduction des psaumes; en agissant ainsi vous offrez à vos Sœurs un texte qui rend plus fidèlement la pensée du Saint-Esprit, vous vous rendez à un désir réel et sincère de l'Église et vous parez par avance aux inconvénients qui pourraient résulter d'un décret imposant l'usage du psautier de Pie XII.

75. *Est-ce vrai que traduire le texte grec de la salutation de l'ange à Marie autrement que par ces mots: « Je vous salue, pleine de grâce », c'est nier le dogme de l'Immaculée Conception?*

A cette question il convient de faire deux réponses. La première, c'est que le texte grec peut très correctement être traduit: « Réjouis-toi, toi qui reste la comblée de grâce »; la deuxième, c'est que le dogme de l'Immaculée Conception est prouvé bien plus par des arguments empruntés à la Tradition qu'à la Bible: la disparition de la plénitude de grâce n'ébranlerait nullement la bulle *Ineffabilis* et le dogme qu'elle promulgue.

76. *L'opposition d'une jeune fille à la vie religieuse est-elle un signe qu'elle n'a pas la vocation?*

Pas nécessairement. Cette jeune fille peut résister à l'appel du Seigneur; dans ce cas, son opposition prouve seulement qu'elle repousse l'appel du Seigneur. Hors ce cas, on peut soutenir que ne pas vouloir entrer en communauté est un signe de non vocation.

77. *Peut-on soutenir en thèse générale que les parents font mieux, avant de permettre l'entrée en communauté à une fille de 18 ans qui ne connaît pas beaucoup le monde, de lui imposer de passer une année dans le monde?*

Absolument non. Cela dépend de l'enfant, de sa vie antérieure, de son degré de maturité... Passer une année dans le monde peut profiter ou nuire selon les cas pour chaque cas rien, ne vaut l'avis d'un directeur de conscience qui connaît bien sa pénitente.

78. *Quand on enseigne qu'il faut le consentement de la volonté pour commettre une faute grave, veut-on signifier que la volonté doit consentir à faire expressément une faute grave?*

Non. Vouloir expressément commettre une faute grave, c'est commettre un péché de malice. Pour commettre une faute grave, il suffit de savoir que l'acte posé est gravement défendu ; de plus il faut de quelque manière se rendre compte de cette gravité au moment où l'on se décide d'agir.

79. *Une religieuse peut-elle remplir à l'église paroissiale les fonctions d'organiste et de directrice d'une chorale d'hommes?*

Il faut distinguer les deux fonctions ; elles comportent des réponses distinctes.

Une religieuse peut remplir à l'église paroissiale la fonction d'organiste ; rien ne le lui défend dans le droit commun. Il n'en va pas de même pour la fonction de directrice de chorale ; la législation enseigne que les chœurs doivent être des hommes et à plus forte raison les directeurs de chorale. Pour les couvents et les pensionnats, il est prévu que la communauté chante, mais non pas pour les paroisses. Cependant si dans une paroisse il n'est pas possible d'avoir comme maître de chapelle une autre personne qu'une religieuse, aucune supérieure de communauté ne se refusera de rendre à la paroisse ces services signalés.

80. *Que diriez-vous pour calmer une maman qui, apprenant que son fils religieux depuis plus de dix ans va sortir de communauté pour entrer dans le monde affirme et répète qu'elle en mourra si cela arrive jamais?*

Évidemment une réponse précise, comme je désirerais vous en présenter une, supposerait la connaissance de cette maman : fervente catholique ou pratiquante tiède ? renseignée ou ignorante pour ne pas dire superstitieuse ?... De toute manière je suppose qu'elle est bonne catholique et je présente trois considérations qui, selon les circonstances, feront du bien aux mamans qui passent par cette épreuve.

La première, c'est que sa légitime douleur ne doit pas empêcher la liberté d'une décision pleine de conséquences. Les parents et surtout les mères ne sauraient se désintéresser de la vocation de leurs enfants : faire connaître les différents états de vie, favoriser l'exécution d'un choix sérieux, encourager la persévérance, voilà des mots qui résument les devoirs des parents et ne leur concèdent nullement le droit d'exercer une pression indue ni d'imposer un choix.

La deuxième, c'est de faire comprendre à cette maman, justement éplorée, que s'opposer à la décision de son fils religieux entraîne non seulement un abus grave et sérieux mais encore des responsabilités difficiles à méconnaître ; poussons les choses au pire. Qui sait si tel individu ne se sauve pas plus facilement dans le monde que dans les communautés religieuses ?

La troisième, c'est que la sortie de communauté après dix ans de vie religieuse impose des formalités qui garantissent le sérieux de pareille démarche : approbation d'un confesseur, demande de dispense, réflexion favorisée par la longueur forcée de l'affaire, la liberté laissée jusqu'au dernier moment d'accepter ou de refuser la dispense, voilà autant d'éléments qui obligent de croire que toute regrettable qu'elle est, la démarche de son fils porte les marques d'une décision réfléchie.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

COMPTE RENDU

MARIE-FRANCE, *Maman*. Montréal, Le Centre Familial, 1947. 18cm. 140pp \$0.75.

La maman dont il s'agit n'est autre que notre Maman du ciel. Marie-France inlassablement nous montre Marie dans sa délicatesse, sa sollicitude et son indulgence maternelles. Vraie femme, elle parle au cœur avec les mots de tous les jours, elle sait qu'une histoire touche et convainc plus qu'aucune dissertation. Les âmes consacrées, désireuses de rajeunir leur piété mariale, aimeront à prendre dans ce petit livre quelques moments de repos.

Montréal

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

MARIE-FRANCE, *Mamans, avec tendresse...* Montréal, Le Centre Familial, 1947. 19cm. 134pp. Poste : \$0.80.

Beaucoup de mamans, un trop grand nombre, ne savent ni aimer leurs petits ni former leur cœur. Marie-France se propose de le leur apprendre. Cinq minutes de réflexion par jour sur un texte parfaitement adapté et assimilable. Le fait, le jugement et la recette du jour bien observés aideront à multiplier chez nous les femmes comme Marie-France et sa chère maman.

Montréal

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

LEKEUX, MARTIAL, O.F.M. *Ste Françoise Romaine, Maîtresse de maison*, Coll. Les Saints laïques. Éd. Franciscaines, Montréal, 1946, 19cm. 54pp.

Une femme chrétienne dont la première épreuve est le mariage, qui sait cependant accomplir son devoir d'état avec courage et joie, qui puise dans le Tiers-Ordre de S. François l'esprit de piété, de sacrifice et de charité fraternelle, telle fut Françoise Romaine. Sa vie est une démonstration éloquente de la parole de S. Paul : « Tout concourt au bien de celui qui aime Dieu. » L'acceptation totale, confiante et amoureuse de la volonté de Dieu est le secret de cette vie ravissante. L'A. était d'ailleurs bien connu dans cet apostolat si concret de la biographie.

Montréal

RAYNIER CHABOT, O.F.M.

TABLE DES MATIÈRES

INDEX ANALYTIQUE DES AUTEURS

a) ARTICLES

	Page		Page
ANONYME		ECCHARI, MARIA DE, I.T.	
<i>Deux avis sur les vacances</i>	118	<i>Pedro Poveda Castroverde, fonda-</i>	
ARENDR, ABBÉ L.		<i>teur et martyr</i>	401
<i>Banneux</i>	193	GARROUTEIGT, HENRI, P.S.S.	
BABIN, B.-J., C.J.M.		<i>Obstacles (Les)</i>	422
<i>Eudistes (Les)</i>	432	<i>Recrutement des vocations fémi-</i>	
BERTRAND, THOMAS		<i>nines</i>	397
<i>Prêt (Le) d'honneur</i>	196	GUILLEMETTE, A.-M., O.P.	
BILODEAU, ANDRÉ, O.M.I.		<i>Instruction des enfants</i>	428
<i>Dom Columba Marmion</i>	144	LABRECQUE, M. LE CHAN. CYRILLE	
<i>Présence de Dom Marmion</i>	331	<i>Une nouvelle communauté</i>	353
CHABOT, RAYNIER-M., O.F.M. !		LAGRÉE, M., C.J.M.	
<i>Devoir (Le) missionnaire de tout</i>		<i>Origine de la dévotion au S.-C.</i> ...	257
<i>chrétien</i>	103	LAMONTAGNE, ONÉSIME, O.F.M.	
CHARBONNEAU, BARTHOLE, O.F.M.		<i>Étapes de la cause du Bon Père</i>	
<i>Convers et choristes</i>	184	<i>Frédéric</i>	231
CHARBONNEAU, MGR JOSEPH		<i>Poursuite de la cause du Père</i>	
<i>Allocution finale</i>	328	<i>Frédéric</i>	195
CHARLAND, RAYMOND, O.P.		LECLERC, JACQUES, O.F.M.	
<i>Relations des communautés reli-</i>		<i>Bible (La), foyer vivifiant</i>	315
<i>gieuses diocésaines avec l'autorité</i>		<i>Bible (La), miroir spirituel</i>	170
<i>épiscopale</i>	74	<i>Confirmation des fidèles dange-</i>	
COLOZZA, VINCENT, S.J.		<i>reusement malades</i>	251
<i>Agonie (L') de Jésus au jardin</i>		<i>Guide spirituel</i>	358
<i>des Oliviers</i>	280	<i>Premier (Le) livre de lecture spi-</i>	
COUSINEAU, ALBERT, C.S.C.		<i>rituelle</i>	84
<i>Hommage aux Sœurs de Miséri-</i>		LELIEVRE, VICTOR, O.M.I.	
<i>corde</i>	65	<i>S.-C. (Le) et l'Évangile</i>	273
CRAWLEY-BOEVEY, MATEO, SS.CC.		L'HEUREUX, EUGENE	
<i>Sacré-Cœur (Le) et la paix</i>	276	<i>Nouveau centre culturel</i>	236
CREUSEN, J., S.J.		LESIEUR, J.-ONIL, P.S.S.	
<i>Adaptation (L')</i>	385	<i>Cause (La) de la V. Mère d'You-</i>	
<i>Formes modernes de la vie reli-</i>		<i>ville</i>	182
<i>gieuse</i>	59	LÉVEILLÉ, MARGUERITE	
DESMARAIS, MARCEL-M., O.P.		<i>Vote (Le) des religieuses</i>	18
<i>Aujourd'hui tu seras avec moi</i>		L.L.	
<i>dans le paradis</i>	374	<i>Témoignage en faveur de nos</i>	
<i>Demandez et vous recevrez</i>	239	<i>écoles</i>	109
DEGUIRE, JEAN-JOSEPH, O.F.M.		LORET, P., C.SS.R.	
<i>Durée du supérieurat</i>	339	<i>Juvenat de jeunes filles</i>	61
<i>Grâce (La) d'état</i>	430	<i>Un bon apostolat</i>	111
<i>Jéûne des religieux enseignants</i> ..	361	<i>Un bon apostolat. Possibilités</i>	
<i>Moralité de l'activité humaine</i> ..	310	<i>nouvelles</i>	164

	Page		Page
<i>Un bon apostolat. Ses moyens.</i>	213	MONDOUX, SŒUR, R.H.S.J.	
LUSSIER, ABBÉ IRÉNÉE		<i>Religieuses (Les) Hospitalières</i>	
<i>Pensées impures.</i>	244	<i>de Saint-Joseph.</i>	369
<i>Péché mortel expliqué aux enfants</i>	245	MORIN, CLÉMENT, P.S.S.	
MALO, ADRIEN-M., O.F.M.		<i>Chant de cantiques à la messe.</i>	426
<i>Dans la voie des améliorations.</i>	1	<i>Musique à l'église.</i>	248
<i>Des visiteurs pour le salut du</i>		PARÉ, SIMONE	
<i>monde.</i>	279	<i>Marie de l'Incarnation d'après</i>	
<i>Église (L') et la Bible.</i>	407	<i>ses lettres.</i>	27
<i>Formes modernes de la vie reli-</i>		PIE XII, S.S.	
<i>gieuses.</i>	59	<i>Constitution « Provida Mater</i>	
<i>Jésus et le divorce.</i>	205	<i>Ecclesia ».</i>	34
<i>Journées mariales sur l'Assomp-</i>		<i>Constitution « Sacramentum Or-</i>	
<i>tion.</i>	289	<i>dinis ».</i>	293
<i>Notre Père.</i>	129	<i>Motu proprio « Primo feliciter »</i>	417
<i>Pie XII nous bénit tous.</i>	97	<i>Voie (La) d'enfance spirituelle.</i>	130
<i>Présentation du volume Vers le</i>		ROY, MOÏSE, S.S.S.	
<i>dogme de l'Assomption.</i>	363	<i>Argent pour des messes à ses in-</i>	
<i>Sens (Le) des journées mariales.</i>	321	<i>tentions.</i>	24
<i>Studium 25.</i>	16	<i>Chants des saluts solennels du</i>	
<i>Théologie et religieux enseignants</i>	161	<i>T.S.S.</i>	366
<i>Un document important.</i>	33	<i>Enfants de chœur en aube.</i>	92
<i>Un troisième état canonique de</i>		<i>Messe conventuelle dans les Con-</i>	
<i>perfection.</i>	43	<i>grégations religieuses.</i>	305
<i>Vendredi (Le) saint à Jérusalem</i>	233	<i>Office devant le T.S.S. exposé</i>	336
M.-CYRILLE, FRÈRE, É.C.		<i>Sur le palier ou sur le pavé?</i>	99
<i>Bx (Le) Frère Bénilde, F.E.C.</i>	225	S. CONGRÉGATION DES RITES	
<i>Journée (La) des Fondateurs.</i>	296	<i>Lavages des linges sacrés.</i>	17
<i>Journée (La) des Fondateurs en</i>		SŒURS (LES) ADORATRICES DU	
<i>1948.</i>	341	PRÉCIEUX-SANG	
MASSART, M. LE CHAN. H.		<i>L'Institut des Sœurs Adoratrices</i>	
<i>Beauraing.</i>	194	<i>du Très Précieux-Sang de Notre-</i>	
MASSÉ, JOGUES, O.F.M.		<i>Seigneur Jésus-Christ.</i>	217
<i>Bref historique de l'état religieux</i>	53	S.R.Q.	
<i>Chapitre général, conseil général</i>	356	<i>Examen canonique des postulan-</i>	
<i>Chemin de croix aux retraites fer-</i>		<i>tes, des novices.</i>	203
<i>mées.</i>	313	TARDIF, HILAIRE, O.F.M.	
<i>Comparaison entre la profession</i>		<i>Sans le Christ, rien.</i>	199
<i>religieuse et les sacrements.</i>	81	UN CLERC DE SAINT-VIATEUR	
<i>Vœu (Le) du plus parfait.</i>	177	<i>Clercs (Les) de Saint-Viateur.</i>	87
MATTHEWS, EDW.		UNE FILLE DE LA CROIX	
<i>Radio-reportage d'un laïc à la</i>		<i>Congrégation des Filles de la</i>	
<i>Hollande.</i>	324	<i>Croix.</i>	115
MAURALT, MGR OLIVIER		UN FRÈRE DE L'INSTRUCTION	
<i>Bienvenue de l'Université.</i>	323	CHRÉTIENNE	
		<i>Frères (Les) de l'Instruction</i>	
		<i>Chrétienne.</i>	173

	Page		Page
UNE RELIGIEUSE DE J.-M.		<i>vie religieuse</i>	265
<i>Religieuses (Les) de Jésus-Marie</i>		<i>Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus</i>	135
<i>(Sillery)</i>	346	UNE SŒUR MISSIONNAIRE DE L'I.C.	
UNE SŒUR DE LA PROVIDENCE		<i>Sœurs (Les) Missionnaires de</i>	
<i>Dévotion (La) au S.-C. dans la</i>		<i>I.C.</i>	300

b) CONSULTATIONS

DEGUIRE, JEAN-JOSEPH, O.F.M.		<i>Chants des saluts du T.S.S.</i>	31
<i>Demande des permissions</i>	256	<i>Chemin de la croix après décret</i>	
<i>Disposition des fruits naturels et</i>		<i>du 20 mars 1946</i>	191
<i>civils</i>	256	<i>Communions le Jeudi-Saint</i>	30
<i>Don et intention du bienfaiteur</i> ..	221	<i>Comparaisons entre les diverses</i>	
<i>Hostie tombée dans le chœur des</i>		<i>communautés</i>	287
<i>moniales à clôture papale</i>	287	<i>Confession et indulgences</i>	255
<i>Méditation pendant la messe</i>		<i>Confession le matin avant la</i>	
<i>chantée</i>	351	<i>messe</i>	190
<i>Offices de la semaine sainte dans</i>		<i>Confession régulière des religieu-</i>	
<i>les chapelles des religieuses</i>	319	<i>ses par un confesseur occasionnel</i>	30
<i>Oraison pour la messe anniver-</i>		<i>Consentement de la volonté</i>	237
<i>saire d'un prêtre défunt</i>	319	<i>Consolations à offrir à une mère</i>	
<i>Rente viagère</i>	221	<i>dont le fils sort de communauté</i> ..	237
<i>Salut durant le mois du rosaire</i> ..	129	<i>Dévotionnettes</i>	191
<i>Validité et licéité des confessions</i>		<i>Droit à la réputation</i>	222
<i>à un confesseur occasionnel</i>	129	<i>Droit à la réputation et culpé</i> ..	192
LECLERC, JACQUES, O.F.M.		<i>Entrée en communauté à 18 ans</i>	237
<i>Indulgences du dixainier scout</i> ..	238	<i>Escompte aux domestiques des</i>	
LUPIEN, JOSEPH, O.F.M.		<i>communautés religieuses</i>	254
<i>Chape portant image de la S.</i>		<i>Impureté légale expliquée</i>	416
<i>Vierge pour le salut du T.S.S.</i> ..	288	<i>Nouveau psautier pour l'office de</i>	
<i>Ciboire à consacrer, du côté gau-</i>		<i>la S. Vierge</i>	236
<i>che ou droit?</i>	320	<i>Opposition personnelle à la vie</i>	
<i>Effigie de la S. Vierge sur le cha-</i>		<i>religieuse et vocation</i>	236
<i>peron d'une chape</i>	288	<i>Opposition du supérieur général</i>	
<i>Libéra d'un défunt absent</i>	320	<i>au passage d'un sujet à une</i>	
<i>Religieuses qui accompagnent le</i>		<i>communauté plus sévère</i>	415
<i>prêtre portant la communion aux</i>		<i>Pleine de grâce et Immaculée</i>	
<i>malades</i>	288	<i>Conception</i>	236
<i>Transport du ciboire avec ou sans</i>		<i>Religieuse organiste et directrice</i>	
<i>pavillon?</i>	320	<i>du chant dans une paroisse</i>	237
MALO, ADRIEN-M., O.F.M.		<i>Réputation et mensonge</i>	222
<i>Argent des troncs et sacristine</i> ..	415	<i>Ressources pour faciliter la con-</i>	
<i>Attitude d'une religieuse qui</i>		<i>fession</i>	191
<i>quitte sa communauté</i>	254	<i>Sorties des religieuses le soir pour</i>	
<i>Censure d'une vie de sainte écrite</i>		<i>des soirées récréatives</i>	30
<i>par un laïc</i>	287	MASSÉ, JOGUES, O.F.M.	
<i>Chanter ou siffler dans les allées</i>		<i>Absence de conopée sur un taber-</i>	
<i>et venues</i>	31	<i>naclé en cuivre doré</i>	318

Page	Page
<i>Bénédiction à l'office de S. Michel</i> 129	<i>Office d'un saint nouvellement canonisé</i> 95
<i>Bénédiction de l'hostie et du calice après la consécration</i> 95	<i>Païen qui meurt sans faute grave</i> 383
<i>Capuce et barette</i> 130	<i>Permission présumée, permission générale</i> 382
<i>Communion privée des diacres et des prêtres</i> 130	<i>Qui doit tenir la patène pour la communion?</i> 192
<i>Confesseurs ordinaires multiples</i> 223	<i>Raie sur l'hostie à l'offertoire</i> 95
<i>Corporal de la messe et de la communion</i> 63	<i>Récitation de l'office et préparation à la messe conventuelle</i> 129
<i>Corporal laissé étendu durant plusieurs messes</i> 64	<i>Récitation et accompagnement de l'office</i> 129
<i>Dispense du jeûne eucharistique pour les malades</i> 319	<i>Reprise du postulat</i> 63
<i>Distribution de la communion avec l'aube et le cordon</i> 131	<i>Symbole de l'aigle sur le lutrin</i> .. 131
<i>Dorure du calice</i> 96	<i>Tailler en forme de croix des palmes bénites</i> 318
<i>Exercices de chant à la chapelle</i> .. 352	<i>Te Deum durant l'octave de l'Immaculée Conception</i> 221
<i>Génuflexion à la communion</i> 383	<i>Traduction française du Droit Canonique</i> 63
<i>Lecture spirituelle dans des ouvrages écrits par des auteurs profanes</i> 96	<i>Travaux de découpage</i> 96
<i>Lecture des lettres portant : « Affaire de conscience »</i> 317	<i>Une religieuse peut-elle étendre le corporal sur l'autel?</i> 63
<i>Liberté de la communion fréquente</i> 130	<i>Usage d'un livre par les servants</i> 382
<i>Matière de la direction</i> 131	<i>Voile noir au tabernacle</i> 351
<i>Messe du Jeudi-Saint dans les communautés</i> 327	
<i>Moment de commencer le chant du Kyrie</i> 382	
	ROY, MOÏSE, S.S.S.
	<i>Cérémonies du Samedi-Saint</i> ... 31

c) LIVRES

BARCELO, SŒUR, R.H.S.J. <i>Manuel de diététique (A.-M. Malo)</i> 250	BOISSEAU, ABBÉ LIONEL <i>Lourdes nous parle (J. Massé)</i> .. 338
BAUDIN, ÉMILE, C.SS.R. <i>Sur le seuil de l'éternité (R. Chabot)</i> 414	BONAVENTURE, SAINT <i>Les trois voies de la vie spirituelle (J. Massé)</i> 224
BÉNÉDICTE, MÈRE, F.C.S.P. <i>Mère Marie-Antoinette (J. Massé)</i> 309	<i>Bonheur (Le) dans l'obscur dévouement (A.-M. Malo)</i> 431
BETHLÉEM, ABBÉ RENÉ <i>Catéchisme de l'éducation (R. Chabot)</i> 181	BOYER, CHANOINE <i>Le Bon Jésus (J. Massé)</i> 60
BIOT ET GALIMARD <i>Guide médical des vocations sacerdotales et religieuses (J. Massé)</i> 94	BRAUN, F.-M., O.P. <i>Les études bibliques d'après l'encyclopédie de S.S. Pie XII : « Divino Afflante Spiritu » (J. Leclerc)</i> 223
	BREYNAT, MGR GABRIEL, O.M.I. <i>Cinquante ans au pays des neiges. Voyageur du Christ (J. Massé)</i> .. 83

Page	Page
CAYRÉ, DE CORTE, ETC.	DUPLOYÉ, LOUVEL ET ROGUET
<i>L'Existentialisme</i> (J. Massé)... 108	<i>Le Baptême ; La messe</i> (J. Massé)..... 62
<i>Cercle (Le) Lacordaire</i> (R. Chabot)..... 406	ENGLEBERT, ABBÉ OMER
<i>Cercle (Le) Lacordaire, Directives aux chefs</i> (R. Chabot)..... 414	<i>Le Père Damien, apôtre des lépreux</i> (A.-M. Malo)..... 362
<i>Chants et jeux pour soirées de chez nous</i> (A.-M. Malo)..... 73	FISHER, HERMAN, S.V.D.
CHARTIER, MGR ÉMILE	<i>Plus de prêtres pour le salut du monde</i> (D. Lafrenière)..... 338
<i>Poésie grecque</i> (J. Massé)..... 212	GABRIEL DE SAINTE MARIE-MARLEINE, O.C.D.
CHOMETON, AUGUSTIN, S.J.	<i>Sainte Thérèse de Jésus</i> (R. Chabot)..... 365
<i>Le Christ, Vie et Lumière</i> (O. Giroux)..... 163	GENTILHOMME, ABBÉ
<i>Cité (La) de Londres</i> (A.-M. Malo)..... 235	<i>Intimité confiante avec Dieu</i> (J. Massé)..... 60
CLAUDE-LABOISSIERE, MAJOR ALPHONSE, O.F.M.	GEORGES, ÉMILE, C.J.M.
<i>Journal d'un aumônier militaire canadien</i> (A.-M. Malo)..... 323	<i>Saint Jean Eudes, modèle et maître de vie mariale</i> (J. Massé)... 64
CLÉMENT, BÉATRICE	<i>Sainte Marie-Euphrasie Pelletier et le Révérend Père Moreau</i> (A.-M. Malo)..... 345
<i>Sainte Bernadette de Lourdes</i> (R. Chabot)..... 373	GERMAIN, ABBÉ VICTORIN
CLÉNET, BASILE	<i>Les enfants adoptifs peuvent-ils prétendre à quelque vocation ? Les prêtres devraient-ils prôner les adoptions ?</i> (A.-M. Malo).. 23
<i>Gloire à Notre-Dame, reine de France</i> (J. Massé)..... 102	GORBACH, MGR J.
CUTTAZ, CHANOINE F.	<i>Le Cœur Immaculé de Marie et le prêtre</i> (A.-M. Malo)..... 414
<i>Le Juste</i> (A.-M. Malo)..... 384	GRENTE, MGR
D'AGNEL, ABBÉ ARNAUD	<i>La Magnificence des Sacrements</i> (J. Leclerc)..... 275
<i>Saint Vincent de Paul, Directeur de conscience</i> (J. Leclerc)..... 335	<i>Hérauts No 3</i> (J. Massé)..... 32
DELABAYS, JOSEPH	JARAY, GABRIEL-LOUIS
<i>Elle s'est montrée à trois pasteurs de Fatima</i> (A.-M. Malo). 189	<i>Le pape Pie XII devant la guerre</i> (J. Massé)..... 128
DÉSIRÉ DES PLANCHES, O.F.M. CAP.	JASMIN, DAMIEN
<i>L'Hymne de la création</i> (J. Massé)..... 160	<i>Les Témoins de Jéhovah</i> (A.-M. Malo)..... 253
DROUIN, CHANOINE RAOUL	KOELER, ANGE, O.F.M.
<i>Monseigneur Georges Gauthier</i> (J. Massé)..... 23	<i>Essai sur l'esprit Berbère marocain</i> (J. Leclerc)..... 247
<i>Scoutisme catholique, la pensée du Pape</i> (A.-M. Malo)..... 320	KRZESINSKI, ABBÉ ANDRÉ-J.
DUHAMEL, ROGER	<i>Le problème du Christianisme en Extrême-Orient</i> (J. Massé).... 299
<i>Moralistes (Les) français</i> (A.-M. Malo)..... 232	
DUPLESSY, CHANOINE E.	
<i>Allocutions matrimoniales</i> (J. Leclerc)..... 414	

	Page		Page
LACHAPELLE, ABBÉ PAUL		<i>Ma journée avec sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus</i> (J. Massé)...	64
<i>Pax</i> (J. Massé).....	125	MEINVILLE, JULES	
LANCOT, GUSTAVE		<i>Correspondance avec le R.P. Garrigou-Lagrange à propos de Lamennais et Maritain</i> (A.-M. Malo).....	299
<i>Jacques Cartier devant l'histoire</i> (J. Massé).....	224	<i>Message marial</i> (J. Leclerc).....	312
LE FLOC'H, YVON, A.A.		<i>Mère Catherine de Saint-Augustin</i> (J. Massé).....	160
<i>Classification des notes d'après la Somme de S. Thomas</i> (R. Chabot).....	368	<i>1,660 ouvrages récents qualifiés quant à leur valeur morale</i> (R. Chabot).....	379
LEFEBVRE, DOM GASPARD, O.S.B.		M.M.AM. DU CŒUR DE JÉSUS, O.C.D.	
<i>Les Magnificences du Précieux-Sang</i> (J. Massé).....	114	<i>Aimer, Souffrir</i> (R. Chabot).....	416
LEKEUX, MARTIAL, O.F.M.		NADEAU, EUGENE, O.M.I.	
<i>Ste Françoise Romaine, Maîtresse de maison</i> (R. Chabot).....	238	<i>La perle au fond du gouffre</i> (J. Massé).....	223
LORD, DANIEL, S.J.		PARSCH, DOM PIUS	
<i>Marie et le monde moderne</i> (J. Massé).....	304	<i>Le Bréviaire expliqué dans l'esprit du renouveau liturgique</i> (A.-M. Malo).....	406
LORET, P., C.S.S.R.		<i>Parents et maîtres. Nécessité des Associations</i> (J. Massé).....	160
<i>Images du Grand Retour</i> (A.-M. Malo).....	62	<i>Pensée (La) catholique. Cahiers de synthèse doctrinale</i> (J. Massé).....	117
MAIRE, CHANOINE ÉLIE		PETITGAT, AUGUSTE	
<i>Trois gueux du Seigneur</i> (J. Massé).....	114	<i>L'agonie et la résurrection de Jésus</i> (J. Leclerc).....	212
MALO, ADRIEN-M., O.F.M.		PIRARD, PIERRE	
<i>Clartés d'évangile sur nos sentiers</i> (Jean Dito).....	204	<i>Sainte Monique</i> (R. Chabot).....	435
MALO, MORIN, GUILLEMETTE, LUSSIER		PLUS, RAOUL, S.J.	
<i>L'Heure Dominicale</i> (J. Dicieng).....	216	<i>Comment présenter le Christ à notre temps</i> (J. Massé).....	108
<i>L'Heure Dominicale II (Unda)</i>	381	<i>La Simplicité</i> (A.-M. Malo).....	52
MARIE-EMMANUEL, R.U.		<i>Premières (Les) années des Filles de Marie-de-l'Assomption</i> (J. Massé).....	286
<i>Marie de l'Incarnation d'après ses lettres</i> (S. Paré).....	27	<i>Quinze (Les) ans de la maison du Christ-Roi</i> (A.-M. Malo).....	278
MARIE-FRANCE		RAYMOND, ALFRED, S.M.	
<i>Maman</i>		<i>Saint Noël Chabanel, martyr du Canada</i> (J. Massé).....	64
<i>Mamans, avec tendresse</i> (J. Droust).....	238	<i>Rayons de Miséricorde</i> (J. Massé).....	286
MARIE-LOUISE DE S.		RIONDEL, H., S.J.	
<i>Un désir de Marie : la Congrégation de Notre-Dame de Sion</i> (J. Massé).....	117	<i>La vie de foi</i> (R. Turcotte).....	80
MARIE-SAINT-LÉANDRE, P.M.			
<i>Gerbe eucharistique</i> (J. Massé).....	26		
MARITAIN, JACQUES			
<i>La philosophie bergsonienne</i> (J. Massé).....	278		

	Page		Page
RIVET, AUGUSTE		<i>Très (Le) révérend Père Moreau</i>	
<i>Traité des congrégations religieuses</i> (J. Massé).....	309	<i>d'après ses écrits...</i> (A.-M. Malo)	235
ROBERT, FRÈRE, F.É.C.		TRUDEL, PAUL-EUGÈNE, O.F.M.	
<i>Regard sur l'univers</i> (J. Massé)	365	<i>Le serviteur de Dieu Père Frédéric</i>	
SÉGUIN, DR G.-A.		<i>de Ghyselde et Bethléem</i> (J. Massé).....	83
<i>L'armoire aux remèdes</i> (J. Massé).....	340	VANTI, MARIUS, M.I.	
<i>Six ans après</i> (A.-M. Malo).....	238	<i>L'esprit de saint Camille de Lellis</i>	
SORRIAUX, LOUISE		(J. Massé).....	224
<i>Sept enfants dans un jardin</i> (J. Leclerc).....	335	VARRAUD, CHANOINE J.	
SOUBIGOU, ABBÉ LOUIS		<i>La Famille divine</i> (J. Massé)..	60
<i>L'appartenance filiale</i> (J. Daoust).....	429	VILLENEUVE, CARD. J.-M.-RODRIGUE, O.M.I.	
THOUVIGNON, P.		<i>Le baptême</i> (J. Massé).....	102
<i>L'âme féminine. Essai psychologique</i> (O. Giroux)	183	VOLCKRINGER, JEAN	
TREMBLAY, JACQUES, S.J.		<i>Le saint suaire de Turin</i> (A.-M. Malo).....	314
<i>Catéchisme en images</i> (A.-M. Malo).....	368	ZELLER, RENÉE	
		<i>Sainte Claire d'Assise vous parle</i>	
		<i>de la pauvreté</i> (R. Chabot).....	416

Index Alphabétique des Sujets

- Action catholique, 49, 73, 111, 215, 238, 297, 421, 422, 424, 425.
 Adaptation, 385-396.
 Administration des biens, 78.
 Admission en religion, 79.
 Adoptions, 23.
 Agathe, Ste, 274.
 Agonie de Jésus, 280-286.
 Aigle, symbole, 128.
 Angèle de Foligno, Bse, 260.
 Anselme, S., 257, 258.
 Antoine de Padoue, S., 260.
 Apostolat de la prière, 266, 267.
 Aptitudes, 398.
 Assomption, 289-292, 321-330, 363-365.
 Augustines, 369.
 Banneux, 193.
 Beauraing, 194.
 Barrette et capuce, 127.
 Bénédiction, 6-15, 28, 186, 188, 257.
 Bénilde, Bx Frère, F.E.C., 225-230.
 Benoît, S., 2-15, 57, 184, 332.
 Benoît XV, 36, 84, 407.
 Bernardin de Sienne, S., O.F.M., 259.
 Bible, 84-86, 170-172, 290, 315-317, 358-360.
 Bicher des Ages, Ste Élisabeth, 115.
 Bonaventure, S., 224, 259.
 Bourget, Mgr Ignace, 66-68, 73.
 Bruchési, Mgr Paul, 300, 301.
 Câlce, 95.
 Camille de Lellis, S., 224.
 Carmel, 300.
 Carmes, 53, 57.
 Catherine-Aurélié du P.S., A.S.P., 217.
 Catherine de St-Augustin, O.S.A., 160, 232.
 Censure ecclésiastique, 287.
 Centenaires, 1.
 Centre antonien de Québec, 236.
 Chanoines réguliers, 57.
 Chant, 31, 352, 366, 382, 426, 427, 437.
 Chapitre général, conseil général, 355.
 Chartreux, 359, 346.
 Chasteté, 39, 47, 48, 54, 87, 245, 399.
 Chemin croix, 313.
 Ciboire, 320.
 Code D.C., traductions, 63.
 Coindre, P. André, 297, 341, 346.
 Comité marial franciscain, 325, 329, 330.
 Communauté diocésaine, évêque, 74-79.
 Communion, 127, 128, 287, 288, 319, 383.
 Comparaisons entre communautés, 287.
 Confesseurs, 30, 77, 126, 222, 400.
 Confirmation, 251-253.
 Conopée, 318.
 Convers et choristes, 184.
 Corporal, 63, 64.
 Crawley-Boevey, Matéo, SS.CC., 121, 125, 268, 276-278.
 C.N.D., 1, 369.
 C.N.D. de Sion, 117, 128.
 C.S.C., 1, 235, 296, 431.
 C.S.V., 1, 87, 296, 297.
 Dallaire, Julienne, 353.
 Dames du S.-C., 348.
 Damien de Veuster, SS.CC., 362.
 Découpage, 96.
 Deshayes, abbé Gabriel, 174.
 Devoir missionnaire, 103-108.
 Diététique, 250.
 Direction, 128, 400.
 Divorce, 205-212.
 Dominicains, 57, 188.
 Dominicains Missionnaires Adoratrices, 353-355.
 Don, permission, 256.
 D'Youville, cause de la V.M., 182.
 Écoles du Manitoba, 109.
 Élection des supérieurs, 76.
 Enfants de chœur, 92-94.
 Ermites de S. Augustin, 57.
 Escompte, 254.
 États de vie religieuse, 33-58.
 Eudistes, 47, 432-435.
 Examen canonique, 203.
 Fatima, 97, 189.
 Filles de la Croix, 115-117.
 Filles de M.-de-l'Assomption, 286.

- Filles de la Province de St-Brieuc, 173.
 Filles de la Sagesse, 174.
 Filles de Ste-Madeleine, 71.
 Fondation, 75.
 Fournet, S. André-H., 115.
 Frédéric, Bon Père, 83, 195, 231, 232.
 Franciscains, 1, 188, 236, 237, 259, 278, 320, 326.
 François d'Assise, S., 256, 259, 260, 316, 362.
 François de Sales, 132, 232, 261, 331, 335.
 Frères enseignants du Québec, secrétariat général, 296.
 F.C., 296.
 F.É.C., 296.
 F.I.C., 173-176, 296.
 F.M., 296.
 F.S.C., 296, 341, 342.
 FF. de St-François-Régis, 296.
 F.S.G., 296.
 Fruit et usufruit, 256.
 Fulgens Radiatur, 3-15.
 Garde d'honneur, 266, 267.
 Gauthier, Mgr Georges, 23.
 Génuflexions, 99, 383.
 Gertrude, Ste, 258.
 Grâce d'état, 430-431.
 Grégoire le Grand, S., 3-10, 315.
 Heure Dominicale, 15, 216, 355, 381.
 Heure-Sainte, 267.
 Hilaire, S., 57.
 Honoraires de messes, 24-26.
 Hospitalières, 1, 160, 169.
 Hospitalières de St-Joseph, 369-373.
 Hostie, 95.
 Impuretés légales, 416.
 Indulgences, 255.
 Institut Pie XI, 18, 22, 163.
 Institution Thérésienne, 401-406.
 Instituts séculiers, 33-53, 58-60, 417-421.
 Instruction des enfants, 428, 429.
 J.-Bapt. de La Salle, 255, 297.
 Jean Eudes, S., 64, 262-264, 432-435.
 Jésuites, 1, 326.
 Jetté, Mme Jean, 65-68.
 Jeunes filles d'aujourd'hui, 30, 422, 423.
 Jeudi-Saint, 327.
 Journées des Fondateurs, 296-299, 341-345.
 Jours saints, 319.
 Jugement droit, 399.
 Just, S., 88, 89.
 Juvénat de jeunes filles, 61, 62, 216.
 LaMennais, Vén. J.-M., 173, 297.
 Lansperge, 259.
 LaRocque, Mgr Joseph, 217.
 Lecture spirituelle, 84-86, 96.
 Le Doré, Père, C.J.M., 433.
 Leg particulier, 221.
 Léon XIII, 33, 36-38, 46, 47, 55, 126, 201, 263, 406, 407.
 Lettres confidentielles, 317.
 Le Royer, Jérôme, 369-373.
 Libéra, 320.
 Ligue des Institutrices Catholiques de l'ouest, 117.
 Linges sacrés, 17.
 Madeleines, 71.
 Marie, Vierge, 97, 102, 117, 118, 120, 191, 193, 194, 219, 221, 248, 257, 264, 288-292, 302-304, 307, 308, 312, 322, 338, 369, 401, 416, 413, 414, 432, 434, 436, 438.
 M.-Antoinette, F.C.S.P., 309.
 Marie de l'Incarnation, 27-29, 177.
 M.-du-Divin-Cœur, 271.
 M.-du-St-Esprit, M.I.C., 300.
 M.-Euphrasie Pelletier, Ste., B.P., 345.
 M.-Léonie, P.S.S.F., 431.
 Marguerite-Marie, Ste, 261, 265-272, 281.
 Marmion, Dom Colomba, 129, 144-159, 331-335.
 Mechtilde, Ste, 258.
 Méditation, 351.
 Mensonge, 222.
 Messe, 305, 319.
 Missionnaires de l'I.C., Sœurs, 300-304.
 Michel, S., 126.
 Monique, Ste, 435.
 Montfortains, 174.

- Moralité de l'activité humaine, 310-312.
 Moreau, Basile, C.S.C., 235, 345, 431.
 Musique, 248.
 Nécrologie, 15, 42, 80, 134, 172, 204, 232, 264, 295, 352, 379, 396, 421.
 Noel Chabanel, S., S.J., 64.
 Novices, examen, 203.
 Obéissance, 39, 47, 48, 55, 399.
 Oblats de M.I., 223, 275.
 Office divin, 95, 126, 336.
 Ordres sacrés, 293-295.
 Organiste, 431.
 Pacôme, S., 56.
 Païen, salut, 383.
 Palmes, tressage, 318.
 Passage à communauté plus sévère, 415.
 Pauvreté, 40, 47, 48, 69, 140, 398, 417.
 Pêché mortel, 246.
 Pedro Poveda, 401-406.
 Pensées impures, 244.
 Pères Blancs, 47.
 Permission présumée, 382.
 Petites Sœurs de la Ste-Famille, 431.
 Pie IX, 115.
 Pie X, 7, 36, 84, 114, 248, 250, 263, 315, 319, 427.
 Pie XI, 20, 181, 201, 202, 263, 265, 268, 302.
 Pie XII, 1, 2, 15, 17, 20, 33-53, 84, 98, 104, 128, 170, 202, 222, 225, 288-295, 348, 351, 352, 353, 365, 407, 413, 414, 436.
 Polycarpe, F.S.C., 341.
 Postulat, 63.
 Postulantes, 203.
 Précieux-Sang, Sœurs Adoratrices, 217.
 Presentation Brothers, 296.
 Prêt d'honneur, 196-198.
 Prière, 239, 380.
 Profession, 81.
 Psautier de Pie XII, 436.
 Querbes, Père, 87, 88, 297.
 Recrutement, 61, 164, 213, 397, 422.
 Religieuses de J.-M., 341, 346-350.
 Réputation, 222.
 Rente viagère, 221.
 Sacramentum Ordinis, 293-295.
 Sacré-Cœur, 257-286, 434-435.
 Sacristie, dépenses, 415.
 Salomon, Bx, F.É.C., 225.
 Samedi-Saint, 31.
 Servant de messe, 92-94, 382.
 Simplicité, 52.
 Sisters of Service, 58.
 Sœurs de Miséricorde, 1, 65-73, 286.
 Sœurs Grises, 300.
 Sœurs de la Providence, 1.
 Sœurs de Service Social (Hongrie), 58.
 Sœurs de Ste-Anne, 1.
 Soirées récréatives, 30.
 Sortie de religion, 79, 254.
 SS. NN. J. M., 1.
 Studium de Rosemont, 16.
 Suaire de Turin, 314.
 Sulpiciens, 1, 47, 326.
 Supérieur général, pouvoir d'opposition, 415.
 Supériorat, durée, 339.
 Synthèse spirituelle, 429.
 Témoins de Jéhovah, 253.
 Te Deum, 221.
 Théologie pour rel. enseignants, 161.
 Thérèse de Jésus, Ste, O.C.D., 365, 403.
 Thérèse de l'Enfant-Jésus, Ste, O.C.D., 64, 111, 129-143, 183, 191.
 Thomas, S., 7, 55, 81, 113, 161, 260.
 Tiers-Ordre Régulier de S. François, 17.
 Trappistes, 415.
 Ursulines, 1, 369.
 Vacances, 118-125.
 Vendredi-Saint, 233-235, 374.
 Viateur, S., 88, 89.
 Vincent de Paul, S., 335.
 Vincent Ferrier, S., O.P., 351.
 Visite au S.S., 279.
 Visite canonique, 77.
 Vocation, 64, 114, 125, 397, 422-425, 436, 437.
 Vœux, 39, 45, 47, 50, 82, 91, 177-181.
 Vote, 18-23.

CONSULTATIONS

74. Le nouveau psautier pour l'office de la S. Vierge, A.-M. MALO, O.F.M. 236
 75. Pleine de grâce et Immaculée Conception, A.-M. MALO, O.F.M. 236
 76. Opposition à la vie religieuse et vocation, A.-M. MALO, O.F.M. 236
 77. Entrée en communauté à 18 ans, A.-M. MALO, O.F.M. 237
 78. Consentement de la volonté, A.-M. MALO, O.F.M. 237
 79. Religieuse organiste et directrice du chant, A.-M. MALO, O.F.M. 237
 80. Consoler une mère dont le fils sort de communauté, A.-M. MALO, O.F.M. 237
-

LES LIVRES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

I— FIDES, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal -1-

BRault, ABBÉ ADRIEN, *De Rome à Montréal par le chemin le plus long*. Montréal, Fides, 1948. 19cm. 239pp. \$1.25.

BREYNAT, MGR GABRIEL, O.M.I., *Cinquante ans au pays des neiges III, L'Évêque volant*. Montréal, Fides, 1948. 20cm. 400pp. \$1.50.

SCUPOLI, LAURENT, C.C.-R., *Le Combat Spirituel*. Traduit de l'italien par A. Riche, P.S.S. Montréal, Fides, 1946. 16cm. 314pp. \$1.25.

II— LETHIELLEUX, 10, rue Cassette, Paris VI

BOHLER, P.-L., O.F.M., *Une petite fleur du pays basque, Marie Louise Aguerre, en religion Sœur Marie-Marguerite*. Paris, Lethielleux, 1948. 18.5cm. 95pp.

RANSON, G., A.A., *En marche vers l'autel. Le « film » d'une vocation*. Paris, Lethielleux, 1948. 18.5cm. 236pp. 250frs.

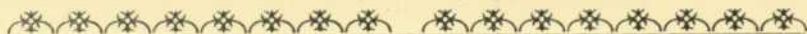
III— DIVERS

CRAWLEY-BOVEY, MATEO, SS.CC., *Le Saint Sacrifice de la Messe, Hymne de gloire, le seul digne de la Trinité*. Montréal, 1948. 17cm. 38pp.

MASSON, MARIE-VINCENT, O.P., *Un saint chez les papas*. Montréal, Les Éditions du Lévrier, 1948. 18.5cm. 64pp. \$0.35.

SCHWARTZ, M. ÉMILE, *Saint François d'Assise et le Miracle de la Beauté*. Gembloux, J. Duculot, 1942. 16.5cm. 16pp.

Jeunesse Canadienne, 325, chemin Ste-Catherine, Montréal -8-. Abonnement : \$1.50 (10 numéros).



Charles-Emile Gadbois, prêtre

La Bonne Chanson

premier album 1 à 50

deuxième album 51 à 100

troisième album 101 à 150

quatrième album 151 à 200

cinquième album 201 à 250

sixième album 251 à 300

septième album 301 à 351

20 chœurs à trois voix égales

les 100 plus belles chansons

jeu de piano

actuellement on imprime un million de chansons par semaine

approuvé par le Conseil de l'Instruction publique comme livre de l'élève

